

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mmes Michèle FAVRE D'ANNE, Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, Joëlle TIBURZIO, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Mme Christine RODRIGUES, M. Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Catherine DUTEIL, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

Étaient absents : MM. Claude COLLOMB-PATTON, Pierre LESTAS, Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 7 septembre 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2023/098 - TERRE DES FÉES - PROGRAMME BRS – GARANTIE DU CONTRAT DE PRET CONTRACTÉ PAR LA FONCIERE DE HAUTE-SAVOIE

Vu les articles L2121-29, L2252-1, L2252-2, D2252-1, D1511-30 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la proposition de financement à conclure entre La Foncière de Haute-Savoie ci-après l'emprunteur, et la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,

Considérant l'opération de construction de 10 logements BRS situés route du Pignet 74230 THÔNES,

Considérant que le prêt d'un montant de cent six mille euros (106 000 €), consenti pour une durée de 30 ans dont 2 ans de différé d'amortissement à un taux fixe de 3,63%, concourt au financement de l'opération comportant 10 logements BRS situés route du Pignet 74230 THÔNES,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ACCORDE** sa garantie, sans renonciation aux bénéfices de division et de discussion, à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt d'un montant total de cent six mille euros (106 000 €) ainsi que des intérêts, frais et accessoires, souscrit par La Foncière de Haute-Savoie auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour une durée de 30 ans dont 2 ans de différé d'amortissement à un taux fixe de 3,63%,

.../...

- **PRÉCISE** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
 - la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - sur notification de l'impayé par lettre recommandée avec accusé réception de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de prêt, le contrat de cautionnement et tous les actes y afférent à intervenir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 18 septembre 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLE



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Graziella POURROY SOLARI

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 21 SEP. 2023 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 21 SEP. 2023

THÔNES, le 21 SEP. 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLE

